



L'Aventure c'est facile ...

... il suffit de vouloir !



PLONGEUR de NIVEAU 1 PE20



Pourquoi passer ce niveau de plongeur ? Simplement pour acquérir une compétence reconnue internationalement, afin de vivre votre loisir en règle et en parfaite sécurité dans la zone médiane.



Partie théorique

Connaissance succincte :

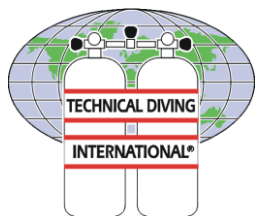
- en physiologie, anatomie et physique.
- des dangers du milieu et des accidents encourus et leurs préventions.
- des règles de sécurité.
- du matériel utilisé en plongée sportive et son entretien.



Partie pratique

La formation.

Un plongeur de niveau 1 doit posséder une autonomie de motricité d'action, de comportement, ainsi que des connaissances lui permettant d'évoluer sous l'eau, au sein d'une palanquée dirigée par un guide.



Conditions

- avoir 14 ans, 12 ans avec dérogation du médecin fédéral pour la FFESSM, EDA, CMAS.
- posséder une autorisation parentale pour les mineurs,
- avoir effectué 4 plongées en milieu naturel (carrière, mer, océan)
- il est conseillé d'acheter son masque, son tuba, sa combinaison et sa paire de palmes. L'école peut vous proposer ce matériel à prix étudié.



Attitude Plongée

69 bis rue Blaise Pascal
37000 Tours - France
Président : 06.23.19.38.83
attitudeplongee@free.fr
<http://attitudeplongee.free.fr>
Agrément J&S AS77061264
APÉ 926 C SIRET : 452 169 519 000 25

Forfait enseignement : 360 €

Hors manuel (15 €), plongées milieu naturel, carte (45 €), carnet- passeport (40 €).